

NOTE

Sur la découverte

DE DEUX STATUES ET D'UN CALICE

DANS L'ÉGLISE SAINT-LAZARE D'AVALLON.

Dès les premiers travaux exécutés pour la restauration de l'ancienne collégiale de Saint-Lazare, aujourd'hui Église paroissiale, il s'était produit un vif sentiment de curiosité dans la population avallonnaise. Ce sentiment devint presque une passion quand on eut découvert, à quelques décimètres sous le sol, deux statues de grandeur naturelle et en pierre tendre, qu'on reconnut aisément pour avoir appartenu à un tombeau de la collégiale.

La première statue représente une femme à genoux et en prière. Les parties nues, comme la figure et les mains, sont d'une sculpture très-commune, mais le costume est beaucoup mieux soigné. C'est celui des grandes dames du commencement du xvii^e siècle, sous Henri IV et Louis XIII.

La tête est nue ; les cheveux retroussés sur le sommet du crâne sont retenus par des tresses où abondent les fleurs. Le buste se dessine sévèrement sous un corsage étroit et montant qui, par en bas, se termine en longue pointe sur le devant de la robe. Les manches de ce corsage sont semées de gros bouillons et aboutissent à des

rebras ou manchettes en dentelle. Au cou est un carcan à triple rang de perles et sur les épaules un autre collier d'où s'échappe au bas de la poitrine une croix en or ou en ivoire. Mais les deux pièces les plus curieuses de ces modes du temps sont la collerette qui s'épanouit autour du cou comme un large plat ciselé et déchiqueté, et a besoin, pour se soutenir horizontalement, d'être protégée par un énorme bourrelet derrière les épaules; puis le *vertugadin*, sorte de crinoline de la pire espèce, faisant bouffe à angle droit jusqu'à une largeur de 42 centimètres, au moyen d'un cerceau suspendu à l'intérieur de la robe. Celle-ci retombe à vastes plis sur les pieds. Tous les maris se sont sentis à l'aise, dit-on, quand ils ont pu comparer la toilette de la grande dame des siècles passés avec la crinoline si modeste de notre temps.

La seconde statue représente le mari de cette dame. Un gentilhomme à genoux sur un coussin tient pour prier ses mains jointes, ou du moins on devine qu'il en était ainsi; car malheureusement cette statue, plus finie que la première, a subi de grandes mutilations. La tête, le bras droit, une partie du bras gauche sont brisés. Le cou est caché sous une fraise à plusieurs rangs de dentelle, comme on en voit dans les portraits d'Henri IV. Sur le pourpoint passe une écharpe nouée derrière le dos. Au côté gauche pend une sorte de baudrier qui retient l'épée horizontalement sur la cuisse. Le haut-de-chausses bouffant et arrêté à demi-cuisse, semble un retour passager aux modes d'Henri II; les jambes se perdent au genou dans des bottes très-évasées au sommet; des brassards et une cotte d'armes complètent le costume.

Quels sont ces deux personnages? Une inscription sur marbre noir, fixée au pilier gauche le plus rapproché du sanctuaire et sauvée du vandalisme révolutionnaire, nous fournit la réponse:

D. O. M.

IN HVJVS ECCLESIAE CHORO RESVRRECTIONEM EXPECTANT
 IERCVLES DE CHASTELLVX
 COMES DE CHASTELLUX, VICE-COMES ABALLONENSIS
 REGII ORDINIS EQUES
 ET IN ECCLESIA ALTISSIODORENSI PRIMVS HEREDITARIO JVRE CANONICVS
 DEFVNCTVS AN. REP. SAL. 1645
 ET CHAROLA DE BLAIGNY EJUS UXOR
 QUÆ OBIIT ANNO 1663
 ILLE COMPLURIBUS ANNIS IN CASTRIS VERSATUS
 INNATÆ GENERI SUO FORTITUDINIS MULTA EDIDIT SPECIMINA
 HÆC EXIMII EXEMPLI MATRONA
 AMBO PIETATIS AC INGENII DOTIBUS CONSPICUI.

UTRIQUE EXTRUCTUM TUMULUM
 OBSOLETÆ JAM VETUSTATIS ET SACRIS IMPORTUNUM
 DIRUI PERMISIT ILLUSTRIS. NEPOS ET HÆRES
 GUILLELMUS ANTONIUS COMES DE CHASTELLUX
 REGIS IN MILITARIS IMPERIO LEGATUS
 ET IN PROVINCIA RUSCIONENSI REGIA VICE PRÆFECTUS
 AVIS CHARISSIMIS
 PIE SE PARENTATURUM RATUS
 SI TITULIS INANIBUS
 DIVINÆ DOMUS DECOREM ANTEPONERET
 VERUM NE SERVATI MEMORIA LABERETUR
 IN PROXIMA SEPULCHRI COLUMNA
 DECANUS ET CANONICI REGALIS ECCLES. ABALLON.
 IN OPTIMAM CLARISSIMAMQUE GENTEM
 CULTUS OBSERVANTIÆ GRATI ANIMI
 HOC MONUMENTUM
 POSUERE
 ANNO 1743.

Cette inscription ne parle pas, il est vrai, d'une manière expresse des statues ; mais il y est fait suffisamment allusion par ces mots : *In hujusce ecclesiæ choro resurrexionem expectant, etc.*, mots qui, pour le dire en passant, ne semblent, ainsi que le reste de la première partie de

l'inscription, être que la reproduction de l'ancienne épitaphe. Au reste, ces statues dont le costume dénote des personnages contemporains d'Henri IV ou de Louis XIII, ne peuvent être attribuées qu'aux sires de Chastellux, puisqu'ils furent les seuls seigneurs inhumés dans la collégiale, au XVII^e siècle. De plus, l'enfouissement de ces statues à l'époque même de la destruction du tombeau d'Hercule et de sa femme est une preuve nouvelle qu'elles représentaient ces deux personnages : la date de 1741 gravée grossièrement avec une pointe de couteau sur le front de la dame de Blaigny est comme le dernier adieu de quelque témoin de leur infortune ou peut-être même du manœuvre chargé de les faire disparaître sous les dalles de l'église.

Hercule de Chastellux, fils aîné de cet Olivier de Chastellux qui rendit dans l'Avallonnais d'importants services à Henri IV, pendant la Ligue, avait épousé en 1612 Charlotte de Blaigny, fille de Pierre le Genevois de Blaigny. Ayant succédé à son père en 1617, il fut investi par Louis XIII de tous les commandements paternels et en particulier du Gouvernement de Cravant. En 1613, la noblesse l'envoya comme élu aux États de Bourgogne. Trois ans plus tard, Louis XIII voulant récompenser les mérites de cette ancienne famille érigea la baronie de Chastellux, celle de Quarré-les-Tombes et la vicomté d'Avallon en comté pour Hercule et ses descendants. Ce titre détermina probablement Hercule dans le choix qu'il fit de la collégiale de Saint-Lazare pour sa sépulture et celle de sa femme. Peu de temps après l'érection de sa baronie, il notifia aux chanoines et aux habitants d'Avallon l'intention de se faire construire un tombeau dans le chœur de leur église ; mais ceux-ci qui n'avaient pas encore oublié le rôle des Chastellux pendant la Ligue montrèrent peu d'empressement pour les desseins du nouveau

comte. Loin de là, il y eut en 1629 une réunion des notables à l'Hôtel-de-Ville, dans laquelle : *ayant été remontré que le seigneur comte de Chastellux cherche par tous moyens de traverser et vexer la communauté d'Avallon, tant à cause de sa qualité de vicomte d'Avallon que par tous autres moyens dont il se peut aviser, même qu'il a fait ériger un tombeau au chœur de l'Église Notre-Dame-Saint-Lazare d'Avallon préjudiciable aux droits du roi qui seul est seigneur de la ville et fondateur d'icelle église et encore grandement important au corps de la communauté..... de tant qu'il est raisonnable d'aviser aux moyens convenables pour empêcher que ledit seigneur comte de Chastellux ne puisse à l'avenir tirer avantage du dit tombeau... a été conclu et arrêté d'un commun consentement que l'on intentera acte contre ledit seigneur comte de Chastellux pour faire ôter le tombeau en question du lieu et place, et est dit qu'à cet effet requête sera présentée au souverain parlement de Bourgogne.*

Soit que les poursuites annoncées par cette fière délibération n'aient pas eu lieu, soit que le Parlement ait rejeté la requête des Avallonnais, le tombeau demeura et même on le décora des statues d'Hercule qui mourut en 1645, et de Charlotte de Blaigny, qui survécut 18 ans à son mari.

Toutefois, ce monument continua d'être peu apprécié des Avallonnais; surtout il importunait les chanoines dont il gênait la liberté dans les cérémonies religieuses. Ils firent tant de réclamations qu'ils obtinrent enfin de la famille de Chastellux l'autorisation de l'enlever.

L'inscription nous fait connaître que ce fut Guillaume de Chastellux qui donna cette permission. Les chanoines, dans la joie qu'ils en éprouvèrent, prodiguèrent à Guillaume les compliments et les éloges. Tous ses titres s'éta-
lèrent sur l'inscription qu'ils substituaient au monument,

et pour effacer les scrupules que cette condescendance pouvait laisser dans l'âme du noble comte, ils eurent soin d'affirmer que les vieux barons et en particulier Hercule voyaient avec satisfaction ce sacrifice de vains honneurs fait par un de leurs successeurs à la dignité de la maison de Dieu et à la décence du culte : *avis carissimis, piè se parentaturum ratus, si titulis inanibus, divince domûs decorem ante poneret.*

Guillaume mourut fort peu de temps après la permission qu'il avait accordée. Gouverneur du Roussillon, il s'éteignit le 13 avril 1742, à Perpignan, laissant à sa veuve Claire-Thérèse d'Aguesseau, fille du célèbre chancelier de ce nom, cinq enfants en bas âge (1).

Il est probable que les embarras que causa cette mort dans la maison de Chastellux, et que l'absence de la veuve de Guillaume dont la douleur inconsolable alla s'ensevelir dans la maison paternelle, laissèrent aux chanoines de Saint-Lazare la liberté de disposer à leur gré du tombeau et de ses ornements. D'ailleurs les statues, déjà mutilées par le temps, demandaient des réparations que le chapitre ne voulait pas prendre à son compte et qu'il se serait bien gardé de réclamer à la famille de Chastellux. Ils profitèrent des circonstances et, interprétant largement l'autorisation qu'ils avaient reçue de Guillaume, détruisirent le monument qui s'élevait sur le caveau des Chastellux et mirent en terre, à quelque distance, les deux statues qu'on a retrouvées en 1861. Telle est, ce nous semble, en l'absence de tout document écrit et de toute tradition, l'explication naturelle de l'ensevelissement de ces statues.

Qu'il nous soit permis, en finissant, d'exprimer le souhait que ces sculptures soient restaurées et replacées

(1) L'abbé Baudiau. *Essai sur le Morvand.*

sinon dans l'église, ce qui paraît difficile, du moins dans quelque lieu honorable où elles puissent être à l'abri de nouvelles injures.

Une autre découverte, intéressante au point de vue de l'archéologie, est celle d'un calice avec sa patène trouvé près d'un corps que l'on croit être celui d'un chanoine de Saint-Lazare. Ce corps, dont la tête n'a pu être retrouvée, bien que le reste du squelette fût intact, était inhumé au-dessous des terres rapportées au **xvii^e** siècle pour niveler le sol de l'église.

Le calice ainsi que la patène est en cuivre doré, et la dorure est d'une qualité telle qu'un séjour de plusieurs siècles dans la terre, ne l'a que faiblement altérée. Par leur forme, ces deux objets rappellent le **xiii^e** siècle. La hauteur du calice est de 13 centimètres et le diamètre de la coupe, qui ressemble à une sphère coupée en deux, est de 9 centimètres. Le nœud est en forme de torsade. Sur le pied, du côté par lequel le prêtre prend le précieux sang, est gravée d'un simple trait une croix patée ou de Malte. La patène dans sa partie concave présente sur les bords une légère broderie et au centre une main bénissante dans un nimbe crucifère. A l'extérieur les bords sont sans ornements, mais au milieu se voit le monogramme du Christ dans un cercle dont le champ est occupé en dessus par une sorte d'édicule et en dessous par une croix de Malte. Quelques archéologues croient que ces pièces appartiennent au **xiii^e** siècle, bien que certaines parties aient été probablement retouchées plus tard. Ce calice et cette patène sont déposés chez M Darcy, archiprêtre, curé de Saint-Lazare.

Michel GALLY.